



# CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

## FICHE D'AIDE À LA LECTURE DU GUIDE DU CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ 2020

# Projets de solidarité

## #EUSolidarityCorps

Formulaires ESC31

### Références dans le guide du Corps européen de solidarité 2020 :

- Critères d'éligibilité et règles de financement – Partie B // page 56-61

### Calendrier des dates limites de dépôt des dossiers 2020

- 5 février 2020 pour un projet démarrant entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2020
- 30 avril 2020 pour un projet démarrant entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2020
- 1 octobre 2020 pour un projet démarrant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2021

**Attention : ce document n'est pas exhaustif. Il est une aide à la lecture du Guide du Corps européen de solidarité 2020 ; seul le Guide en anglais fait foi.**



## PROJETS DE SOLIDARITE

Un projet de solidarité est une activité de solidarité mise sur pied, développée et mise en oeuvre au niveau national par des jeunes eux-mêmes pour une période allant de **deux à douze mois**. Il donne à un groupe **d'au moins cinq jeunes** l'occasion de faire preuve de solidarité en prenant des responsabilités et en s'engageant à apporter des changements positifs dans leur communauté locale. Le projet doit avoir un thème clairement identifié que le groupe de jeunes souhaite explorer ensemble et qui doit déboucher sur des activités quotidiennes concrètes menées dans le cadre de ce projet et impliquer tous les participants. Les projets de solidarité doivent permettre de relever des défis clés au sein des communautés, mais ils doivent également présenter une nette valeur ajoutée européenne. La participation à un projet de solidarité constitue une expérience d'apprentissage non formel importante grâce à laquelle les jeunes peuvent améliorer leur développement sur les plans personnel, éducatif, social et civique.

Un projet de solidarité devra comporter les étapes suivantes :

- la préparation;
- la réalisation des activités;
- le suivi (y compris l'évaluation des activités ainsi que la diffusion et l'utilisation des résultats du projet).

### 1. Quels sont les objectifs et l'impact ?

Un projet de solidarité doit faire clairement référence aux principes et aux valeurs du Corps européen de solidarité, en particulier en matière de solidarité. Cette valeur commune confère l'unité nécessaire pour affronter les défis de société actuels et futurs, que les jeunes Européens sont désireux de contribuer à relever en exprimant leur solidarité de manière concrète. Un projet de solidarité pourrait s'adresser aux jeunes moins favorisés faisant face à des situations qui rendent leur insertion dans la société plus difficile.

Les jeunes prendront des initiatives pour répondre à des besoins de leur communauté locale mais aussi à des besoins au niveau régional ou national. Un projet de solidarité devra avoir des **impacts locaux** (notamment dans les communautés rurales isolées ou marginalisées) en impliquant différents acteurs et en développant de nouveaux partenariats. Dès lors, en ayant défini des objectifs communs et en coopérant, les communautés locales pourront tirer des bénéfices du projet.

Le projet devra aussi montrer une plus-value européenne en abordant une ou plusieurs thématiques prioritaires européennes. Les priorités européennes seront promues à travers la dissémination des résultats du projet.

Le projet de solidarité doit permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences par le biais des méthodes de l'éducation non-formelle. Le projet doit stimuler leur esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, leur citoyenneté active. Les jeunes pourront se lancer dans de l'entrepreneuriat social en créant des outils et des services qui bénéficieront à la communauté locale ou à la société sur des sujets prioritaires. Les jeunes mettront en œuvre leur créativité et prendront des responsabilités. Ils gagneront en compétences (meilleure estime d'eux-mêmes, autonomie, motivation pour apprendre...). Le projet de solidarité pourrait être la première étape de la création d'une auto-entreprise, d'une organisation solidaire, ou d'un engagement bénévole ou, dans le secteur jeunesse.



## 2. Comment mettre en œuvre un projet de solidarité ?

Les jeunes qui souhaitent former un groupe pour mettre en œuvre un projet de solidarité **doivent être inscrits sur le portail du Corps européen de solidarité**. Aucun nombre maximal de participants n'a été fixé. Les activités se dérouleront dans le pays de résidence des participants, ce qui facilitera la participation des jeunes moins favorisés qui peuvent rencontrer des difficultés à s'engager dans des activités transnationales.

Le groupe décidera de manière autonome des méthodes de travail et de la manière dont le projet sera géré. L'un des participants assumera le rôle de représentant légal et soumettra la demande (à moins qu'une organisation ne présente une demande au nom du groupe). Le groupe organisera la répartition des tâches et des responsabilités, assurera une coordination et une communication efficaces entre les participants et définira le temps consacré à l'exécution des tâches au regard des objectifs du projet. Les méthodes de travail devraient viser à impliquer tous les participants du groupe de manière équilibrée à travers les différentes phases du projet et des activités (préparation, mise en œuvre et diffusion). Les phases doivent être clairement structurées.

Un groupe de jeunes qui planifient un projet de solidarité peut solliciter le soutien d'**une organisation** (tout organisme public ou privé). Cette organisation peut demander une subvention au titre du Corps européen de solidarité au nom du groupe. Le rôle de l'organisation devrait être principalement administratif afin d'aider le groupe pour les tâches administratives et financières relevant du cycle de vie du projet. Elle peut toutefois également offrir un soutien et des conseils pour définir et décrire les acquis d'apprentissage. Pour être éligible, le projet de solidarité doit être une initiative du groupe de jeunes et non un projet de l'organisation coordinatrice.

Les jeunes participants à un projet de solidarité peuvent être assistés par **un coach**. Un coach est une personne-ressource ayant l'habitude de travailler avec les jeunes et de ce fait à même d'accompagner des groupes de jeunes et de soutenir leur participation. Le coach ne participera pas au projet de solidarité et ne sera donc pas membre du groupe. Il pourra aider le groupe de jeunes dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet et pourra assumer différents rôles en fonction des besoins du groupe. Il pourra faciliter et favoriser la qualité du processus d'apprentissage et contribuer à la définition et à la description des acquis d'apprentissage à la fin du projet. Le groupe de jeunes peut recourir au soutien d'un ou de plusieurs coaches en fonction de ses besoins. Depuis 2020, La structure portant le projet peut élargir sur la ligne Coaching.

Au cours des différentes phases du projet, le groupe doit réfléchir au **processus d'apprentissage** vécu. Pendant la phase de planification du projet, les objectifs d'apprentissage devraient être abordés parallèlement aux objectifs généraux du projet. Au cours de la mise en œuvre, une réflexion régulière est encouragée et, vers la fin du projet, le groupe devrait envisager des mesures qui rendent les acquis d'apprentissage visibles. Pour reconnaître et valider ces acquis d'apprentissage, il est recommandé d'avoir recours au Youthpass et de mener une réflexion sur le processus d'apprentissage.

Le groupe devrait réfléchir ensemble aux mesures visant à améliorer la visibilité de leur projet et la visibilité du Corps européen de solidarité de façon générale. Le groupe devrait également réfléchir aux **mesures de suivi**. Le projet devrait s'inscrire dans une perspective à plus long terme et être planifié de manière à avoir une incidence durable. Afin de rendre le projet et ses résultats plus durables, le groupe doit procéder à une évaluation finale. L'évaluation finale devrait permettre d'apprécier si les objectifs du projet ont été atteints et les attentes du groupe satisfaites, ainsi que d'évaluer le succès global du projet. Le groupe devra réfléchir aux façons de partager les résultats du projet et aux personnes avec lesquelles ils devraient être partagés.



## CRITERES D'ELIGIBILITE

<b>Qui met en œuvre le projet ?</b>	Un groupe de 5 jeunes minimum, âgés de 18 ans révolus à 30 ans maximum qui résident légalement dans le pays participant et qui se sont enregistrés sur le portail du Corps européen de solidarité
<b>Qui peut déposer une demande de subvention?</b>	Le groupe qui met en œuvre le projet. L'un des jeunes prend le rôle de représentant légal et est responsable de la soumission de la demande de subvention.  Une organisation publique ou privée au nom du groupe de jeunes
<b>Nombre de participants</b>	Minimum 5 participants. Pas de maximum.
<b>Lieu de l'activité</b>	Dans le pays de l'Agence Nationale auprès de laquelle la demande est déposée
<b>Durée du projet</b>	2 à 12 mois
<b>Où déposer sa demande de subvention ?</b>	A l'Agence Nationale du pays de résidence du demandeur
<b>Quand peut-on déposer sa demande de subvention ?</b>	Le formulaire doit être soumis au plus tard le : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 5 février 2020 pour un projet démarrant entre le 1er mai et le 30 septembre 2020</li> <li>▪ 30 avril 2020 pour un projet démarrant entre le 1er août et le 31 décembre 2020</li> <li>▪ 1er octobre 2020 pour un projet démarrant entre le 1er janvier et le 31 mai 2021</li> </ul>
<b>Comment déposer sa demande de subvention</b>	Se reporter à la partie D du Guide du Programme
<b>Autres critères</b>	Une déclaration sur l'Honneur du représentant légal doit être annexée au formulaire



## RÈGLES DE FINANCEMENT

Coûts éligibles		Mécanisme de financement	Montant	Règle d'attribution
<b>Gestion du projet</b>	Coûts liés à la gestion et à la mise en œuvre du projet (préparation, mise en œuvre d'activités, activités d'évaluation, de dissémination et de suivi du projet)	Coûts unitaires	500 € par mois	Basé sur la durée du projet de solidarité
<b>Coûts liés au coach</b>	Coûts liés à l'implication d'un coach dans le projet	Coûts unitaires	214 € par jour de travail  12 jours maximum	Basé sur le pays où a lieu le projet et sur le nombre de jours de travail.  Le soutien que le coach apportera au groupe doit être clairement détaillé dans le formulaire de demande de subvention  Ces derniers devront être justifiés lors du rapport final.
<b>Coûts exceptionnels</b>	Coûts liés à la participation de jeunes ayant moins d'opportunités	Coûts réels	100% des coûts éligibles	Condition : La demande de coûts exceptionnels doit être justifiée dans le formulaire de demande de subvention.  Ces derniers devront être justifiés lors du rapport final.